

Séance du Mardi 09 mars 2010

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|------------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Adhérents au conseil de communauté | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 39 | 39 | 33 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 25 février 2010 |

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture



et publication

| |
|--------------|
| 10 mars 2010 |
|--------------|

L'an deux mille dix et le mardi neuf mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

Etaient présents : BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel et GARROS Michèle (suppléante de FOURCADE Christian), LE HOUGA : GUICHANNE Pierre, BRUNO Jean-Pierre et DUPRAT Marie-Rose, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves et MANAS Francis, LAUJUZAN : SAMALENS Guy (suppléant de SENAC Claude) et BAQUERISSE Louis (suppléant de FARBOS Jean-Jacques), LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean et LAFFITTE-DUCLERC Bernard, MANCIET : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONGUILHEM : DUCERE Jean et DUPIN Bernard, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe et BENESSIA Christiane, MORMES : CARRERE Hervé, NOGARO : PEYRET Christian, PUJOL Jean-Pierre, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia,, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : FAGET Alain et SAINT-GUILHEM Jean-Claude, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît et BUSQUET Philippe, SORBETS : LAMOTHE Laurent et BURGAN Fabrice, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia et DU CHEYRON DE BAUMONT Olivier (suppléant de TARTAS Jacques), URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : BOURROUILLAN : FOURCADE Christian (remplacé par GARROS Michèle), LAUJUZAN : SENAC Claude (remplacé par SAMALENS Guy) et FARBOS Jean-Jacques (remplacé par BAQUERISSE Louis), LOUBEDAT : OREJA Daniel, LUPPE-VIOLLES : VINCENT Caroline, MORMES : SPOERRY Gérard, NOGARO : GARET Gilles et MARTINOT Maryse, TOUJOUSE : TARTAS Jacques (remplacé par DU CHEYRON DE BAUMONT Olivier).

Absents : URGOSSE : GARBAGE Philippe

Secrétaire de séance : Anne-Marie SAINT-PE.

OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation des résultats 2009 au budget 2010, budget principal

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Le Conseil de la communauté de communes du Bas-Armagnac réuni sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE, Président, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2009 du budget principal dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

| | |
|---|---------------------|
| Résultat de l'exercice 2009 : (= recettes réalisées 1 432 243,95 € – dépenses réalisées 936 690,10 €) | + 495 553,85 € |
| • Report à nouveau (années précédentes) : | + 334 659,49 € |
| • Résultat de fonctionnement cumulé : somme inscrite au BP 2010 en recettes de fonctionnement, article 002 : excédent de fonctionnement. | 830 213,34 € |

Section d'investissement :

| | |
|--|---------------------|
| • Solde d'exécution (avec résultats antérieurs) : somme inscrite au BP 2010 en recettes d'investissement, article 001 recettes d'investissement | + 257 581,13 € |
| • Solde des restes à réaliser 2009 : (= restes à réaliser recettes 0 € - dépenses 74 019 €) | 74 019,00 € |
| • Résultat | 183 562,13 € |

Le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter au budget principal pour l'année 2010, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 de la façon suivante :

- excédent de fonctionnement en recettes porté sur la ligne budgétaire article 002 :



Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
le Président,
Monsieur Pierre GUICHANNE

